

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

<i>A compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 24 mai 2016	<b>Heure</b> 10:37	<b>Numéro</b> 16.146	<b>Département(s)</b> DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : **Groupe socialiste**

**Titre : Prévention du suicide des jeunes**

**Contenu :**

Le Conseil d'État est prié d'étudier les moyens de renforcer la prévention du suicide des jeunes dans notre canton. Dans ce sens, le Conseil d'État est prié de nous fournir un rapport qui se basera sur le projet "Surmonter les crises de vie et prévenir le suicide" découlant du "Plan d'action en 10 objectifs pour la santé mentale" du service cantonal de la santé publique, approuvé par le Conseil d'État en mars 2013.

**Développement :**

Le degré de santé psychique de la population neuchâteloise est significativement inférieur à la moyenne nationale, et le nombre de suicides observés dans notre canton est le 3<sup>e</sup> plus élevé de Suisse (Observatoire suisse de la santé, 2012). De plus en 2013, au niveau national, il y a 2 à 3 suicides par jour. C'est pourquoi nous saluons la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-2026 et le fait que le Conseil d'État a fait de la promotion de la santé mentale l'un de ses objectifs prioritaires.

Parmi les mesures entreprises pour répondre à ces objectifs stratégiques, le projet "*Surmonter les crises de vie et prévenir le suicide*"<sup>1</sup> a été élaboré par le service cantonal de la santé publique (SCSP), en collaboration avec la commission de psychiatrie ainsi qu'avec les différents partenaires institutionnels et privés impliqués. Ce projet a été structuré en deux volets:

1. La mise sur pied de formations destinées aux professionnels en contact avec les personnes en situation de crise. Le but est de leur permettre de repérer les situations de crise et d'orienter la personne concernée vers une prestation de soutien.
2. La deuxième phase du projet, qui n'a pour l'instant pas encore démarré, prévoit de s'adresser directement à la population neuchâteloise, via une campagne d'information et de sensibilisation.

Ces efforts sont évidemment nécessaires. Cependant, nous sommes d'avis qu'un effort plus spécifique et soutenu devrait principalement être fait auprès des **jeunes de notre canton**, pour les informer et les sensibiliser aux questions liées à la santé mentale et contribuer à la prévention du suicide. En effet, le suicide est la première cause de décès chez les jeunes de 15 à 25 ans en Suisse. Pour éviter d'en arriver à ces situations dramatiques, une campagne de prévention et de sensibilisation doit être conduite auprès des jeunes le plus tôt possible. La prévention en matière de suicide est importante, car elle permet d'informer les jeunes et de les diriger vers les acteurs compétents. Il est donc de notre devoir de mettre l'accent sur la jeunesse. Le manque de ressources sociales est un facteur important voire déterminant dans les tentatives de suicides, comme le sentiment de solitude ou encore les symptômes dépressifs, notamment avec le développement des réseaux sociaux.

Selon le rapport de base sur la santé dans le canton de Neuchâtel, la moitié de la population qui ressent clairement un sentiment de solitude a entre 15 et 34 ans, les symptômes dépressifs sont également marqués dans cette tranche d'âge. Il est donc important d'amorcer une campagne de sensibilisation autour de la santé mentale pour prévenir les tentatives de suicides, apporter l'aide nécessaire aux personnes concernées, mais aussi pour limiter les coûts à la charge de la société liés à l'accompagnement, aux soins et aux traitements médicaux engendrés. En effet, en moyenne, chaque tentative de suicide entraîne des frais médicaux s'élevant à 19'500 francs.

Des coûts financiers qui viennent s'ajouter aux déjà lourdes et douloureuses conséquences sur le plan humain et social, en particulier pour les familles et les proches des personnes concernées.

Sur la base de ces constatations, nous prions le Conseil d'État de nous soumettre un rapport qui aborde les points suivants:

- le développement de la prévention du suicide chez les jeunes Neuchâtelois-e-s de manière spécifique et adaptée (au niveau du langage, des thématiques propres à la santé psychique, des canaux de diffusion, ...) dans le cadre de campagnes d'information et/ou de sensibilisation;
- la définition de l'implication du Département de l'éducation et de la famille afin de s'assurer que l'ensemble des écoles participera et sera partie prenante de ces actions;
- quel est le montant suffisant pour mener une campagne de sensibilisation durable et efficace chez les jeunes Neuchâtelois-e-s et quel montant le Conseil d'État entend-il engager dans ce domaine?

<sup>1</sup> voir le "Plan d'action en 10 objectifs pour la santé mentale" du SCSP, approuvé par le Conseil d'État le 13 mars 2013.

L'urgence est demandée :  Oui  Non

**Auteur ou premier signataire** : *prénom, nom* (obligatoire) :

Françoise Gagnaux

<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Martine Docourt Ducommun	Alexandre Houlmann	Thomas Facchinetti
Armin Kapetanovic	Corine Bolay Mercier	Laurent Duding
Jean-Claude Berger	Marie-France Matter	Mario Castioni
Marina Giovannini	Patrick Bourquin	Florence Nater
Patrick Lardon	Michel Bise	Sylvie Fassbind-Ducommun
		Philippe Loup